

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 août 2021 à 19 heures

Le 05 août deux mil vingt et un à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de M. Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance extraordinaire publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11, L.2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation : 02/08/2021

Membres en exercice : 15

Membres présents : 08

Nombre de votants : 09

**Présents** : BERNARD Françoise, BONHOMME Jimmy, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FRENAY Bernard, HILAIRE Valérie, RASCLARD Muriel, SOUVIAT Benjamin.

**Excusé(s)** : BEAL Gérard, CHAMP Luc, FELCE Lydie, MARTIN Virginie, ROCARPIN Nelly, TONKENS Gerben, VEY Gaëlle

**Pouvoir(s)** : VEY Gaëlle à BONHOMME Jimmy

**Secrétaire de Séance** : BERNARD Françoise

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée accepte que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Françoise BERNARD.

Monsieur le Maire rend compte à l'ouverture de la nécessité de réunir l'assemblée en séance extraordinaire.

**Délibération** :

Tarification sociale de la cantine scolaire : L'Etat souhaite renforcer l'accompagnement à destination des familles les plus modestes, en apportant son soutien aux collectivités éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale que perçoit la commune, pour garantir à ces élèves l'accès à la cantine pour 1 euro maximum par jour.

Pour chaque repas servi au tarif maximal de 1 € par jour, l'Etat verse une subvention de 3 €.

Oùï cet exposé et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en place la tarification sociale de la cantine scolaire à compter de la rentrée de 2021, pour une durée de 3 années ;
- FIXE la répartition des tranches comme suit :

Tranche	Quotient familial (QF) de la CAF	Tarif repas
Tranche 1	De 0 à 700	1.00 €
Tranche 2	De 701 à 1000	3.30 €
Tranche 3	Au-delà de 1000	3.40 €

- DIT que le règlement périscolaire sera modifié en conséquence ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention pluriannuelle avec l'Etat pour une durée de 3 années.

La séance est levée à 19h20.

Michel CONSTANT,  
Maire de Flaviac



Françoise BERNARD,  
Secrétaire

A large, handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Françoise BERNARD, Secretary of the meeting.